

[REDACTED] [REDACTED] 45730 CHECY

Dans l'OAP "Site grand ou" une desserte complémentaire et un plan de délimitation permettent une construction sur la parcelle H18 ce qui constitue une différence de traitement par rapport à la destination de mon terrain.

Complément d'information sur le point :  
Je vous informe également que la parcelle 301 (terrain de basket appartenant à notre famille) a été expropriée au décès de notre père.

Une parcelle de 327 m<sup>2</sup> a également été expropriée afin de créer un chemin domo-gallia de Hasting aux écoles primaires Albert Camus. Cette parcelle m'appartenait.

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
HSH30 CHECY

Lettre jointe page  
3 du registre

IMBENOTTE Michel  
Commissaire Enquêteur

Je suis propriétaire au 57 rue de Grambois d'un terrain de 2246 m<sup>2</sup> constitué :

- Par la parcelle ZH 731 de 1283 m<sup>2</sup> devenue inconstructible
- et la parcelle ZH 344 de 963 m<sup>2</sup> devenue partiellement inconstructible sur une surface de 311 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un garage. Sur la surface restant constructible de 652 m<sup>2</sup> est édifiée ma résidence principale.

La partie devenue inconstructible se situe à l'arrière de la partie constructible et se trouve à plus de 30 m par rapport à l'alignement. Cela étant dû au nouveau PLU du 21/01/19

Je suis très étonnée car ce terrain ne consomme pas d'espace agricole et ne représente pas un étalement dans un espace vierge.

D'autre part, sur le terrain mitoyen qui était cadastré 345 et 779, 2 maisons viennent d'être construites et sur l'autre terrain mitoyen cadastré 189, 343 et 733 une possibilité de construction existe par l'intermédiaire du "Chemin des Actuelles" qui met donc ce terrain à 30 m par rapport à l'alignement.

Mon souhait serait que mon terrain retrouve sa constructibilité ou que vous me donniez une solution me permettant d'édifier une construction afin que ce terrain ne finisse pas en "fiche".

Je reste dans l'attente de votre réponse

[REDACTED]